

grand et dépendait de la Corée, au nord de laquelle il est situé. Dans la suite il fut divisé en deux parties, l'une fut appelée He Chouei Mo Ho, ou simplement He Chouei, et l'autre Pou Hai. Nous avons parlé de Pou Hai. Le royaume de He Chouei Ho était en Mandchourie, dans la province actuelle de Cheng King. Les Mo Ho, l'un des noms de la horde des Niu Tchen, étaient appelés Wou Ki avant l'époque des Souei; pendant cette période, ils furent connus sous le nom de He Chouei Mo ho; ils étaient divisés en sept tribus, dont les Niu Tchen et les Pou Hai¹. Wou Yi, roi de Pou Hai, apprenant que celui de He Chouei avait payé tribut à la Chine, crut qu'on voulait lui enlever ses États; il envoya son fils MEN-YI contre le He Chouei, mais ce prince se sauva en Chine et l'empereur le fit interner à Ngan Si, puis à Lin Ngan².

De nouvelles difficultés surgissaient avec les Tibétains; l'empereur envoie contre eux le commandant de Leang Tcheou, WANG KIUN-TCH'Ō qui les poursuit, alors qu'après avoir pillé Kan Tcheou, ils se retiraient, les atteint à l'ouest du Ts'ing Hai, les défait et leur enlève 10.000 moutons et chevaux; cependant les Tibétains prennent Koua Tcheou, mais Wang gardant la passe de Yu Men, les Tibétains battent en retraite. Alors que Wang revenait de Yu Men, il fut assailli et tué par TCHENG TSOUNG, à la tête des Houei He, qu'il avait fait exiler à Lin Ngan. Les Houei He coupèrent alors la route de Ngan Si à Tch'ang Ngan, mais défaits par KOUO TCHE-YUN, ils furent obligés de se réfugier dans les montagnes (727)³.

Les Tibétains, après avoir pris Koua Tcheou, s'étaient adressés à Pi kia kagan pour l'inviter à se joindre à eux; le kagan envoya leur lettre à l'empereur qui, enchanté de sa conduite, lui donna l'autorisation de faire le commerce dans la ville de Cheou Kiang tch'eng, sur le bord du Houang Ho, au nord du pays des Ordos; en outre la Chine s'engageait à lui faire annuellement un présent de dix

1. Cf. F. PORTER SMITH, *Vocabulary of Chinese Proper Names*.

2. MAILLA, VI, pp. 214-215.

3. *Ibid.*, p. 216. — CHAVANNES, p. 93.